

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La RTBF m'indique que l'équipe de «*Tarmac*» compte treize équivalents temps plein qui, pour la plupart, ont été recrutés à l'extérieur de l'entreprise. L'équipe est composée de jeunes âgés de 20 à 35 ans et issus du milieu de la culture hip-hop de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La RTBF m'a annoncé que les données financières du budget prévu pour ce nouveau média ne peuvent être communiquées pour des raisons de secret des affaires. Ce budget est, en toute hypothèse, inférieur au déclenchement de la procédure de consultation préalable visé à l'article 45 du contrat de gestion.

Étant donné le caractère hybride de ce média à la fois sonore et audiovisuel qui sera diffusé sur internet, sur une application mobile, sur les réseaux sociaux et sur les ondes en DAB+, la publicité prendra, elle aussi, des formes hybrides, avec du *pre-roll* sur des vidéos, du placement de produit dans les décors du studio et de la publicité linéaire traditionnelle. Le studio, qui occupe une surface de 400 mètres carrés, est polyvalent et multi-usage (audio, vidéo et numérique) et a fait l'objet d'un aménagement technologique innovant. Des travaux ont été nécessaires pour reconditionner l'ancien studio audiovisuel. La RTBF nous précise simplement que le studio fait aussi fonction de bureau et d'espace de travail pour la totalité de l'équipe. En raison du caractère totalement innovant et exclusivement numérique du concept, et donc de l'impossibilité de réaliser un *benchmark*, les objectifs d'audience n'ont pu être fixés *a priori*. Mais ils seront évidemment déterminés après les premiers mois de fonctionnement.

M. Olivier Maroy (MR). – Je me réjouis du dynamisme de la RTBF qui a pris conscience du vieillissement de son public, comme c'est le cas des autres médias, et de l'urgence de conquérir un public jeune. C'est le rôle du service public de refléter une certaine réalité, comme cette culture hip-hop dont les jeunes sont friands. Après les roses, le pot. Je trouve un peu «fort de café» la réponse que votre collaborateur, voire même le collaborateur de la RTBF, a rédigée à l'attention du parlement en prétextant un «secret d'affaires» pour esquiver la question des données financières. Je rappelle qu'il s'agit d'argent public et qu'il est normal que nous sachions ce que la RTBF fait de sa dotation. Je n'ai pas demandé le détail poste par poste. Vous me dites, Monsieur le Ministre, que ce montant se situe sous le seuil de déclenchement, c'est la fameuse procédure «*ex ante*». De mémoire, ce seuil est fixé à 21 millions d'euros. Comme discuté lors des auditions à propos du contrat de gestion, il est évident que ce montant n'est jamais atteint. C'est un problème. Je m'insurge contre cette réticence face à notre demande de transparence qui contribue à alimenter certains fantasmes.

Mes craintes sont confirmées pour la publicité: il y aura bel et bien des placements de produits dans le studio, ce qui est une méthode particulièrement sournoise, car le public n'est pas toujours prévenu. En télévision, les téléspectateurs sont censés être prévenus par le logo «PP», mais je suis persuadé que 99 % du public de «*The Voice*» ignore sa signification. Je suis donc peu enthousiaste à l'idée que le contrat de gestion autorise ce type de publicité. Je suis également déçu par les objectifs d'audience. Je conçois que l'on puisse rectifier ces objectifs en cours de route, mais il est dommage d'annoncer au parlement que la RTBF utilise une partie de sa dotation pour lancer un nouveau produit sans l'informer de son coût, des montants investis et des objectifs d'audience fixés. Pour être franc, je ne trouve pas cela très sérieux.

2.5 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Nouveau master en cybersécurité proposé par six établissements d'enseignement supérieur»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Depuis la rentrée académique 2016-2017, six établissements de l'enseignement supérieur proposent en codiplomation un nouveau master en cybersécurité. Ce nouveau cursus a pour objectif de répondre à un besoin de société en formant des experts aptes à répondre aux défis techniques, légaux et éthiques relatifs à la sécurité des systèmes informatiques et des réseaux de télécommunications. De fait, depuis plusieurs années déjà, le nombre de systèmes critiques et la quantité de données sensibles n'ont fait que croître.

Concrètement, le master se construit autour de quatre axes principaux: une formation multidisciplinaire, un stage en entreprise, la réalisation d'un mémoire de fin d'études et deux spécialisations présentant une finalité scientifique ou plus appliquée. Sont couverts par ce cursus des domaines tels que la cryptographie et la cryptanalyse, les réseaux de télécommunications, l'informatique distribuée, la sécurité de l'information et la sécurisation des systèmes informatiques, ou encore les aspects légaux, éthiques et humains de la sécurité. Précisons que ce nouveau master en cybersécurité est ouvert aux porteurs d'un bachelier en informatique ou en ingénierie. De plus, au regard du dessein technique et hautement spécialisé de la formation, ce cursus est particulièrement approprié dans le cadre d'une reprise d'études ou comme spécialisation pour les étudiants déjà porteurs d'un master en sciences informatiques ou d'un master d'ingénieur civil en informatique. Concernant les bacheliers de type court, une admission personnalisée permet de déterminer les valorisations ou compléments

éventuels adaptés à leurs parcours.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur les statistiques de ce nouveau master en cybersécurité? Combien d'élèves suivent ce cursus? Cette nouvelle formation remporte-t-elle un franc succès? De quelle publicité bénéficie-t-elle? Estimez-vous que les objectifs sont atteints? Dans le cas contraire, quelles mesures comptez-vous prendre? Des synergies existent-elles avec les organismes spécialisés en cybersécurité comme le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB)?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame la Députée, votre question évoque très clairement le contexte, les objectifs et l'architecture de ce master. Je rappelle qu'il s'agit d'un nouveau cycle d'études dont l'ouverture a été permise grâce aux nouvelles possibilités liées à la réforme du paysage de l'enseignement supérieur. Ainsi, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a rendu un avis motivé sur cette demande, après avoir dialogué de manière constructive avec les porteurs de projets similaires. Le but est de faire évoluer le projet initial vers une forme jugée la plus conforme aux besoins généraux et d'éviter aussi toute course à l'innovation concurrentielle entre établissements. Le gouvernement et le parlement ont suivi cette proposition.

Concernant les inscriptions, il s'agit d'un master standard, soit 120 crédits à suivre en deux années au moins. Les premiers inscrits sont presque à la moitié du parcours. Certes, comme prévu, plusieurs d'entre eux, déjà porteurs d'un master, ont bénéficié de la valorisation à l'accès et pourraient être diplômés cette année. Nous ne pouvons toutefois anticiper les résultats. Pour une formation dont l'ouverture a été annoncée tardivement, les statistiques d'inscriptions sont au-delà des espérances: on compte 37 étudiants réguliers et une petite dizaine d'étudiants inscrits à quelques cours du programme.

Dès l'annonce de la proposition d'octroi d'habilitation, les établissements ont mené en commun une campagne d'information tous publics menée dans les médias. Celle-ci a été largement relayée et l'est encore aujourd'hui. En effet, de nombreux journalistes se servent des contacts indiqués dans les communiqués pour interroger des enseignants chercheurs sur différentes questions d'actualité relatives à la cybersécurité. Ceci contribue indirectement à poursuivre l'information sur l'existence et le profil de cette formation. Par ailleurs, les établissements organisateurs ont mené une campagne d'information classique de quatre manières: en mettant ce master particulièrement en évidence dans leur offre standard, puisqu'il s'agit d'une nouveauté; en insérant une information dans les communications particulières réservées aux masters «orphelins», spécialement ciblées sur les étudiants en fin de bachelier, non les élèves en fin de secondaire; en produisant des

plaquettes particulières diffusées, notamment, dans les salons sur les études supérieures et durant les journées portes ouvertes; et enfin, en créant un site internet dédié et commun contenant toutes les informations détaillées, y compris les horaires et modalités particulières, et en renvoyant les visiteurs vers les sites officiels des établissements, notamment pour les admissions et les inscriptions.

Pour la prochaine année académique, cette publicité a pu être organisée dès le début de la campagne d'information pour les futurs étudiants, c'est-à-dire dès la fin du mois d'octobre.

Les organisateurs de la formation peuvent ainsi espérer que les candidats potentiels ont tous pu disposer de l'information nécessaire. En tout cas, si on en juge par le nombre de courriels et de demandes d'informations personnalisées envoyés à l'adresse indiquée sur le site dédié, il semble que l'intérêt ne se tarit pas et les responsables académiques prévoient une cohorte d'inscriptions comparable à celle de cette année. S'il est un peu tôt pour estimer ce que sera le nombre d'inscrits au cycle après la première période de lancement, on peut dès à présent confirmer qu'elle répond à une réelle attente. Les établissements ont prévu une réévaluation constante de l'adéquation du contenu au profil des étudiants et employeurs intéressés et une mise à jour des programmes pour rester à la pointe de l'actualité scientifique. Dans un secteur particulièrement actif, des contacts intenses sont d'ailleurs en cours afin de constituer un réseau d'excellence entre les rares universités européennes qui offrent une formation semblable. Des synergies pour les stages, les échanges d'enseignants spécialisés et plus généralement les mobilités de type Erasmus pour les étudiants et le personnel sont à l'étude.

Plus localement, et dès les premières esquisses du programme, les organisateurs se sont mis en contact avec les entreprises et organismes publics et privés du secteur afin de mesurer les besoins, mais également d'identifier les lieux de stage spécialisés. Actuellement, ce réseau répond aux attentes. Notons également que les associations professionnelles relaient efficacement toutes les informations concernant le master et les stages. Ainsi, le CCB est informé et des contacts individuels avec certains de ses membres sont établis, mais il n'y a actuellement pas de partenariat plus approfondi, vraisemblablement parce que cela n'entre pas dans ses missions.

En conclusion, on peut dire que la phase de lancement a été pleinement satisfaisante malgré les difficultés inhérentes à toute situation semblable. De plus, s'agissant d'une formation pointue très spécialisée et très exigeante, le nombre potentiel d'inscrits ne peut dépasser quelques dizaines de nouveaux étudiants annuels. Ainsi, le parcours le plus naturel reste celui d'un master suivi d'un autre master spécifique plus généraliste. Il est donc destiné à des diplômés qui n'ont aucune difficulté à trouver un emploi dans un secteur

en pénurie. Leur choix est dès lors fondé sur leurs goûts, leurs aptitudes et leur désir d'approfondir cette formation.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Il s'agit d'un très bon exemple d'une attente de terrain à laquelle vient répondre l'organisation d'une formation qui suscite l'intérêt des étudiants. Cela me semble donc être de bon augure pour la suite; il est en effet important d'investir dans la formation à un métier d'avenir.

2.6 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Implication des facultés d'ingénieur dans le programme NEXT»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Monsieur le Ministre, votre qualité de vice-président des gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que votre double casquette de ministre de l'Économie et de l'Enseignement supérieur se révèlent particulièrement intéressantes pour faire le lien entre la création d'activité et la mise sur le marché d'étudiants qualifiés et entrepreneurs dans les secteurs d'avenir en Wallonie. L'économie circulaire fait partie de ces secteurs d'avenir.

Il y a presque quatre ans, le gouvernement wallon s'est engagé dans un programme de renforcement de la politique industrielle dénommé NEXT. Le modèle sous-jacent est l'économie circulaire qui part du constat qu'avec des ressources limitées, il convient de réfléchir à des innovations relatives au recyclage, à la réutilisation, à la métallurgie inversée ou encore à la promotion de l'usage plutôt que du produit. L'idée à terme est de relancer la machine industrielle sur le territoire wallon.

Le gouvernement a confié cet important projet à la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) par l'intermédiaire de sa filiale B.E. FIN qui a eu pour objectif de travailler sur la réduction des coûts opérationnels actuels des PME avec l'optique de maintenir l'activité et l'emploi en Wallonie.

Cette politique innovante et volontariste ne sera couronnée de succès qu'à la condition que notre région dispose d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour ces défis. C'est la raison pour laquelle, en juillet 2013, l'annonce suivante avait été faite sur le portail de la Wallonie par la voie d'un communiqué: «Au niveau de l'enseignement supérieur, NEXT s'articulera autour d'actions concrètes pour préparer nos étudiants aux défis futurs et à la nécessaire transversalité du traitement des problématiques rencontrées. Ainsi, la sensibilisation des étudiants

à l'économie circulaire sera organisée. Ensuite, sur la base des thématiques rencontrées dans les ateliers, l'équipe NEXT identifiera celles qui peuvent être relayées aux étudiants sous forme de défis.»

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur cet engagement relatif à la sensibilisation des étudiants à l'économie circulaire? Où en est-on aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment s'organise concrètement cette sensibilisation et sur quoi débouche-t-elle? Des défis ou concours ont-ils été mis sur pied spécifiquement pour des projets d'économie circulaire? Ces initiatives sont-elles ou non particulièrement orientées vers les étudiants issus des facultés d'ingénieur? Ces activités sont-elles insérées ou non dans le cursus des étudiants, par exemple par le biais de l'octroi de crédits? Comment s'organise la collaboration entre les facultés d'ingénieur et les acteurs du programme NEXT?

Lancé en 2011 par le plan «Marshall 2. vert» et soutenu par l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI) et *Wallonia Space Logistics* (WSL), accélérateur d'entreprises, le programme Startech consiste en un incubateur pour étudiants ingénieurs. Il vise à sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et à offrir aux étudiants l'opportunité de créer leur propre entreprise avec le soutien de professionnels. Startech s'inscrit-il aujourd'hui dans des initiatives actives dans l'économie circulaire? Sinon, ne conviendrait-il pas, Monsieur le Ministre, d'établir un partenariat entre NEXT et Startech?

Enfin, sur la base de ces expériences, Monsieur le Ministre, estimez-vous que les compétences managériales sont suffisamment enseignées dans les facultés d'ingénieur? Ce n'est sans doute pas le cas puisque de nombreux ingénieurs s'inscrivent chaque année dans des masters complémentaires en sciences de gestion, comme c'est le cas à la *Louvain School of Management*. L'initiative ne peut leur être que bénéfique. Ne conviendrait-il cependant pas plutôt de renforcer à l'avenir ces possibilités de défis et de concours au sein même du cursus de tous les ingénieurs? L'idée est que les étudiants soient encouragés à entreprendre dans des secteurs très innovants et porteurs, tels que l'économie circulaire l'est aujourd'hui et le sera encore d'autant plus à l'avenir.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – En juillet 2013, la Wallonie a créé le programme NEXT mis en œuvre par B.E. FIN, filiale de la SRIW. NEXT vise à promouvoir le développement d'entreprises industrielles dans le secteur de l'environnement et a bénéficié d'un financement de 3 700 000 euros à ce jour.

Lors des premières années de la mise en œuvre du programme, il a été constaté qu'il était difficile d'inclure le volet de l'enseignement dans